RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Bas-Rhin
MAIRIE
DE
ROSENWILLER
67560

Tél.: 03 88 50 41 66
Fax : 09 70 06 87 93

E-mail : secretariat@rosenwiller.com

Rosenwiller, le 26 août 2020

CONVOCATION

POUR

LE CONSEIL MUNICIPAL

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira à la
SALLE COMMUNALE SWISSER

Le vendredi 4 septembre 2020 à 20h

et vous prie de bien vouloir y assister.

ORDRE DU JOUR :

1. Adoption du compte rendu du la séance du 10 juillet 2020
2. Choix de l'entreprise pour les travaux de rénovation de l'église Notre Dame de l'Assomption
3. Infos
4. Divers

MAIRIE DE ROSENWILLER

Le Maire
Philippe WANTZ

Département
Bas-Rhin

COMMUNE DE ROSENWILLER

Arrondissement
MOLSHEIM

Compte-rendu
du Conseil Municipal

Séance du 4 septembre 2020

Nombre de Conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 13

Sous la Présidence de M. WANTZ Philippe, Maire

Membres présents : BARABINOT Dominique, EINHART Nicolas, GRAFF Claude, HUCK Claudine, HUCK Fernande, HUCK Jean-Georges, MEYER Christine, MEYER Eric, MODRY Nathalie, OFFENBURGER Yves, WANTZ Anne-Cécile, ZASOVA FRIEDERICH Biljana
Membres excusés : MARGUIN Stéphane (donne procuration à EINHART Nicolas), FISCHER-STEGER Anne

Le secrétaire de séance ayant été désigné en la personne de Madame HUCK Claudine, le quorum étant atteint ; le Maire remercie par avance l'ensemble des membres présents pour leur participation à cette réunion. Il propose de rajouter un point à l'ordre du jour « Commission Intercommunale des Impôts Directs : Proposition de noms de contribuables ».
Ouverture de la séance : 20h00

1 APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

Le Maire soumet aux voix le procès-verbal de la séance du 10 juillet pour approbation. Le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents sans observations, ni modifications.

2 CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DE L'EGLISE NOTRE DAME DE L'ASSOMPTION

Le Maire rappelle les 3 lots constitutifs du marché ainsi que les critères de sélection des offres :

- Lot 1 : peintures intérieures de la nef : 5 offres ont été reçues
- Lot 2 : restauration des statues et du chemin de croix : 6 offres ont été reçues
- Lot 3 : survitrages des vitraux : 1 offre a été reçue. Le marché a été déclaré sans suite

- Critère 1 : valeur technique : 60 % répartis comme suit :

30 % (10% : moyens humains & compétences, 10% : liste du matériel, 10 % : liste des références comparables)
30 % : méthodologie

- Critère 2 : prix des prestations : 40 %

Le maire projette et commente le rapport d'analyse des offres.

Point 2 : RENOVATION DE LA NEF DE L'EGLISE NOTRE DAME DE L'ASSOMPTION

VU le projet de rénovation de la nef de l'église Notre Dame de l'Assomption
VU les différentes offres reçues suite à l'appel d'offre mené du 24 juin au 17 juillet 2020

Entendu les explications du Maire, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- CONFIE les travaux de rénovation de l'Eglise Notre Dame de l'Assomption à l'entreprise PEINTURE DECOR FISCHER
  - LOT 1 : Peintures intérieures, pour un montant de 53 643,25 € HT
  - LOT 2 : Restauration des statues et du chemin de croix, pour un montant de 14 050,00 € HT
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents à intervenir

Le coût de la rénovation de l'église est de ce fait ramené à environ 70 000 €.
Le Maire rappelle que les prévisions budgétaires s'élevaient à 120 000 €. Déduction faite des subventions attendues, la Commune aura à sa charge 10 000 €, le Conseil de Fabrique, 10 000€ également.

Les travaux de rénovation de l'église pourront démarrer à compter du 21 septembre après les premières communions.

3 CCID : PROPOSITION DE NOMS DE CONTRIBUABLES

Point 3 : COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID) : Proposition de noms de contribuables

M. le Maire rappelle aux Conseillers municipaux que la CCPR a opté pour le régime de fiscalité professionnelle unique à compter du 1er janvier 2016.

Il convient dès lors d'installer une commission intercommunale des impôts directs (CIID).

La CIDD comprend, outre, le Président de l'EPCI ou son adjoint délégué - qui en assure la présidence, 10 commissaires. Les 10 commissaires titulaires ainsi que les 10 commissaires suppléants sont désignés par le Directeur de la DGFIP sur la base d'une liste de contribuables, en nombre double, dressée par l'organe délibérant de la CCCR, sur propositions de ses communes membres.

Les commissaires doivent :

- être français ou ressortissants d'un État membre de l'Union Européenne ;

- avoir au moins 18 ans ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI ou des communes membres ;
- être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission ;

A cet effet, il convient de proposer 1 personne dans chaque catégorie ; lesquelles doivent être inscrites sur les rôles de la commune et être soumis aux impôts concernés.

Rôle de la commission (CIID)

La CIID intervient en matière de fiscalité directe locale en ce qui concerne les locaux commerciaux et biens divers et :

- participe, en lieu et place des commissions communales des impôts directs, à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers ;
- donne un avis, en lieu et place des commissions communales des impôts directs, sur les évaluations foncières des locaux commerciaux et biens divers proposées par l'administration fiscale.

La CIID est également informée des modifications de valeur locative des établissements industriels évalués selon la méthode comptable.

Son rôle est consultatif. En cas de désaccord entre l'administration et la commission ou lorsque celle-ci refuse de prêter son concours, les évaluations sont arrêtées par l'administration fiscale.

Convocation de la commission (CIID)

L'article 346 B de l'annexe III au Code Général des Impôts (CGI) prévoit que la CIID se réunit à la demande du directeur régional/départemental des finances publiques du département du siège de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) ou de son délégué et sur convocation du président de l'EPCI ou du vice-président délégué, ou à défaut du plus âgé des commissaires dans un délai de deux mois à compter de cette demande

VU la délibération de la CCPR en date du 24/11/2015 instaurant la fiscalité professionnelle unique à compter du 01/01/2016 ;

VU les dispositions des articles 1504, 1505, 1517, 1650 A et 1609 nonies du Code Général des Impôts ;

Entendu les explications du Maire, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

➢ PROPOSE DE DESIGNER

CATEGORIE	NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	ADRESSE
TH	BLANSCHÉ	Alain	26/01/1960	8 rue Badstub ROSENWILLER
TFB	STEINER	Pierre	14/01/1952	2 rue des Berberis ROSENWILLER
TFNB	EINHART	Michel	20/09/1962	2 rue des Vergers ROSENWILLER
CFE	HUBER	Régis	01/11/1977	68 rue Principale ROSENWILLER

AUTORISE le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

4 INFOS

- **Compte-rendu réunion CSA** (24/08),
  Le Maire a rencontré Pierre GOERTZ, technicien au Conservatoire des Sites Alsacien (CSA) concernant le projet de modification du bail de location des parcelles communales au profit du CSA.
  Le Maire rappelle les zones gérées par le CSA : le Berg, le Holiesel, la rue des Pins, et l'angle de la rue des Pins et des Faisans, soit 22 ha.
  Au cours de cette rencontre, ils ont notamment discuté de l'intégration de la forêt du Grenzholz dans le site, tout en préservant la forêt (qui n'est pas soumise à l'ONF), ainsi que de la clairière ayant servi d'ancien terrain de football, pour en faire une pelouse sèche, soit 35,5 ha après ajout.
  Cette intégration prendra la forme d'un bail emphytéotique de 36 ans au minimum.

  Le CSA devra assumer l'entretien des lieux en préservant les pelouses sèches, pour permettre à la flore de pousser.

  Jean-Georges HUCK propose de préserver les pierriers encore existants sur le ban communal. Ces derniers sont un élément important de la biodiversité.

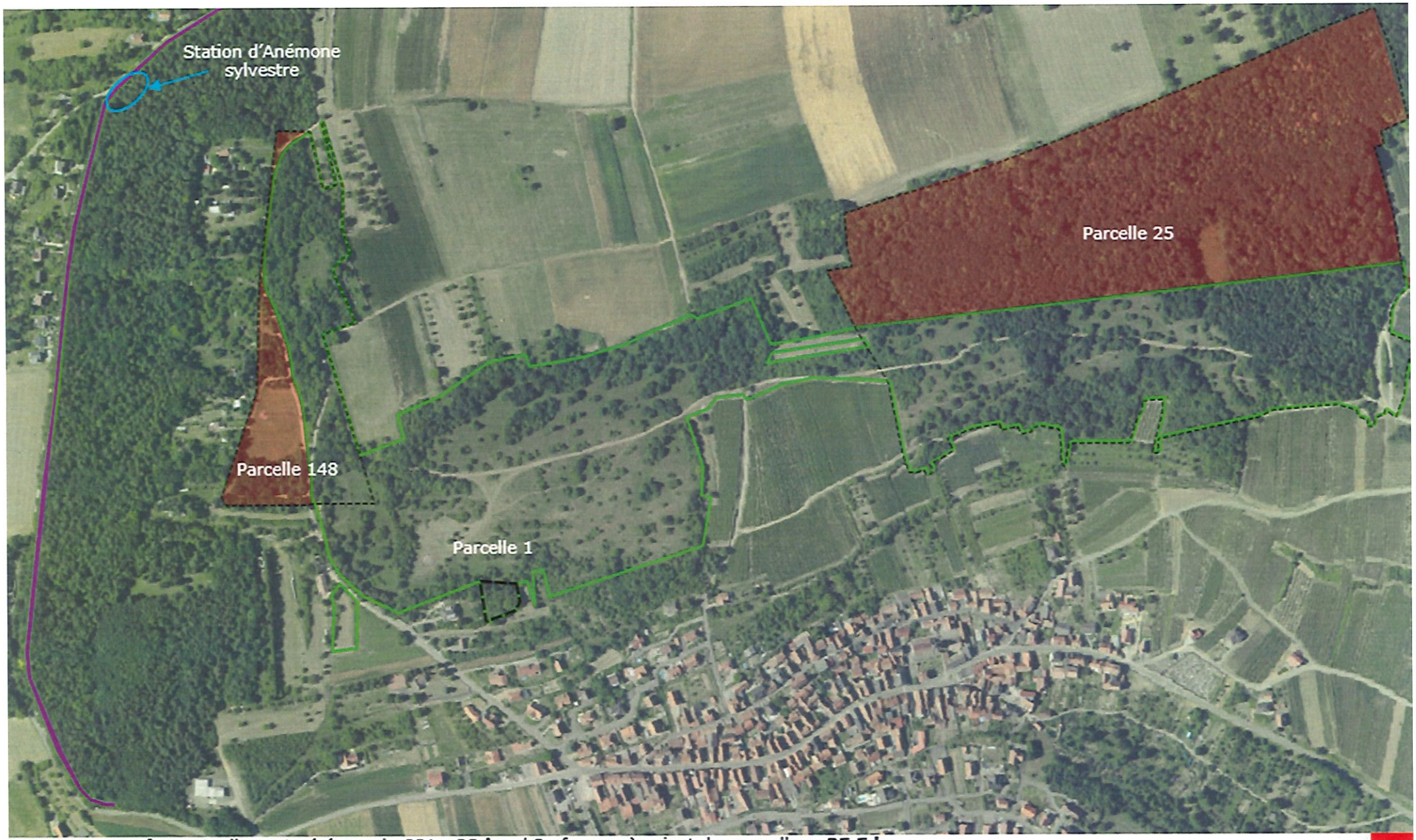

En vert ->Surface actuellement gérée par le CSA : **22 ha** / Surface après ajout des parcelles : **35,5 ha**
En rouge → ajout aux parcelles gérées par le CSA (bail emphytéotique)
En violet → parcelles gérées par le CSA (bail rural)

- Création de vergers communaux et plantation de haies

Lors de l'opération « arbre fruitiers » menée par la CCPR, dans le cadre de la Trame Verte et Bleue, la commune a commandé une quarantaine d'arbres environ.

Les élus proposent une plantation d'arbres et de haies selon plans ci-dessous.

La plantation est prévue début décembre.
Une réunion avec les arboriculteurs est prévue pour gérer la distribution, qui sera faite par ordre alphabétique le dernier week-end de novembre ou le 1er week-end de décembre.

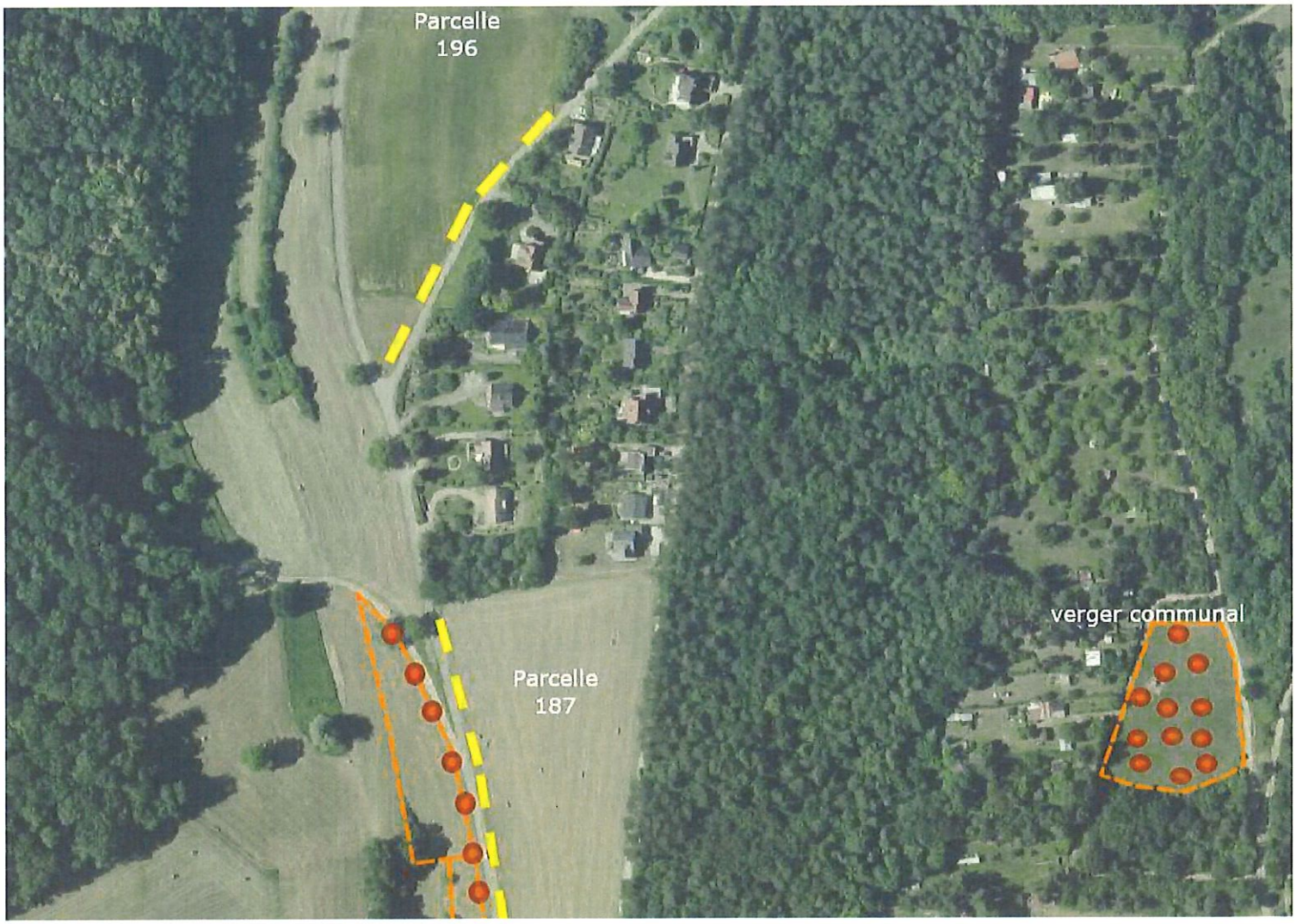

Plantation de haies

plantation d'arbres

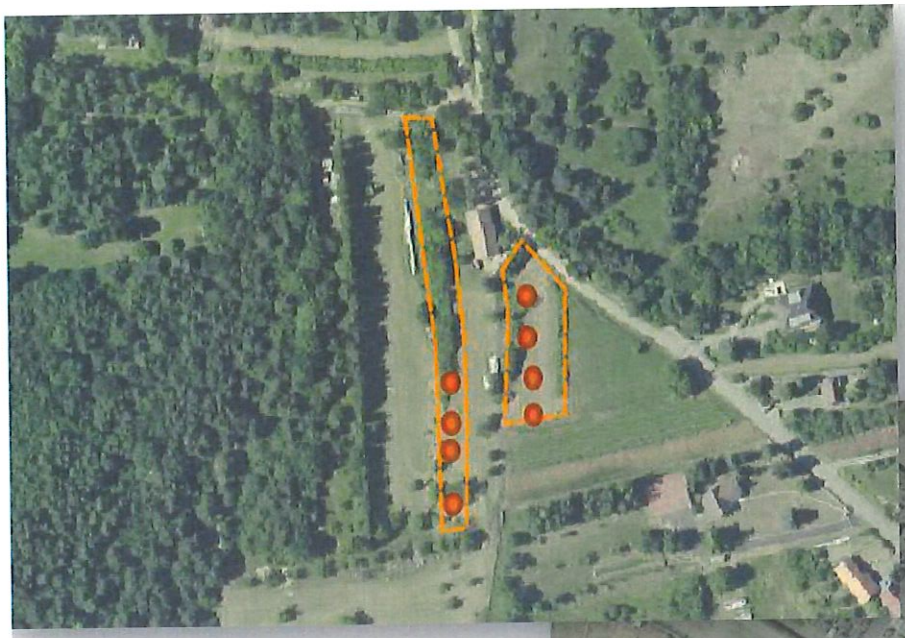

● → création de vergers communaux

❖ **Travaux :**

- **fontaine du presbytère :**

Le nouveau projet des bénévoles de la section patrimoine de l'ASCR est la restauration de la fontaine du presbytère. Ils prévoient de réparer l'auge qui est cassée, de la dégager car trop cachée par les pavés, et de rajouter une deuxième auge ainsi qu'une tablette pour poser des fleurs. Une maquette réalisée par Bernard MEYER est présentée au Conseil Municipal

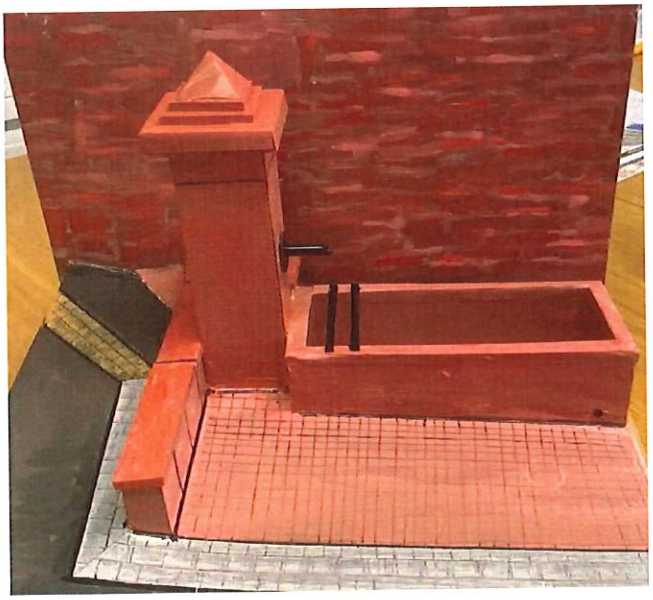

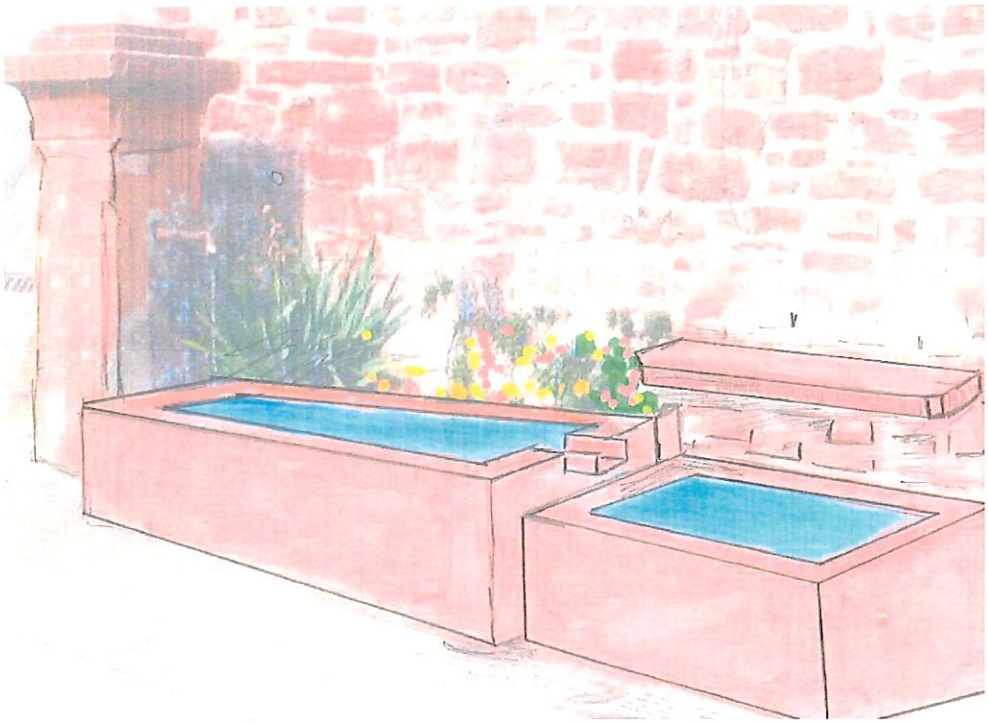

- **Entrée du village :**
  L'entrée date de 1992. Stéphane MARGUIN propose de faire plusieurs esquisses pour permettre à la commission de réfléchir sur une réorganisation de cert espace.

- **Le stationnement rue Principale.**
  L'arrêté portant réglementation du stationnement a été transmis à la Police pluri communale habilitée pour dresser des contraventions.

9 DIVERS

- ***La fête des ainés et du personnel communal :*** En raison de la situation sanitaire, les élus ont décidé d'annuler la fête. La commission action sociale se réunira pour convenir d'un autre mode de reconnaissance festive individuel pour cette fin d'année.

- ***L'école :*** 54 élèves ont fait leur rentrée à l'école communale. C'est moins que l'année passée, mais la structure des 3 classes n'est pas remise en cause.

- ***La cantine/le périscolaire :*** une moyenne de 9/10 élèves mangeront à la cantine chaque midi.
  Biljana FRIEDERICH et Géraldine STEGER projetaient de reprendre la direction du Bistrozen, mais le nombre d'enfants n'étant pas suffisant pour faire vivre la garde du soir, le périscolaire du soir n'est donc pas maintenu. Les demandes sont susceptibles d'augmenter

avec la construction du nouveau lotissement.
Biljana FRIEDERICH relève les contraintes propres à décourager les vocations des nourrices/assistantes maternelles, dont le nombre est en baisse. Faudra-t-il envisager la construction d'un périscolaire dans quelques années ?
Le Maire rappelle qu'il s'agit d'une compétence de la Communauté de Communes. La construction du bâtiment périscolaire serait à charge communale mais pourrait être subventionnée par la Caisse d'Assurance Familiale (CAF) entre autres.
Les élus s'interrogent sur l'emprise communale susceptible d'accueillir une structure périscolaire dans le futur (le terrain de jeux ? la zone UE du lotissement FLACHSBERG ? regrouper l'école et le périscolaire en une seule entité ?).
Idée : créer une maison intergénérationnelle avec des locaux communs

- ***Le livre « La présence juive à Rosenwiller au fil des siècles »***

  Jean-Georges HUCK présente l'ouvrage édité avec le soutien de l'ASCR, de la commune, le Département ainsi que d'autres organismes associatifs. Il informe des aspects financiers ainsi que des diverses subventions reçues. Il invite les conseillers à assister à la Journée Européenne de la Culture et du Patrimoine Juif, le 6 septembre ; RDV à 10h30 à la Salle Swisser et 15h à la Halle du marché à Rosheim pour la vente des ouvrages suivie d'un concert de chants et musique yiddish à 17h.

- ***Le lotissement :***

  Les pré-fouilles archéologiques vont démarrer mi-septembre pour une durée de 4 jours.
  Le dossier de consultation des entreprises est en préparation.
  Une réunion du Conseil Municipal se tiendra courant septembre pour présenter le projet et son avancement actuel.
  En raison d'une très forte demande, supérieure à l'offre, les élus devront se prononcer sur des critères équitables de sélection des acquéreurs.

- ***Extension de la place du village :***

  Le marché pour le choix des entreprises sera mis en ligne fin septembre afin de pouvoir programmer les travaux fin d'année.

  Le Maire informe d'une note de la Préfecture concernant la relance du moteur économique. L'état a décidé de débloquer 1 milliard d'euros pour subventionner les projets patrimoniaux ou de transition écologique (40% en 2020 et 60% en 2021). Le projet de restauration des vitraux classés de l'Eglise pourrait être éligible.

- ***Le foodtruck :***

  Tous les jeudis, en semaine paire de 18h30 à 20h30, Pauline du Foodtruck LocaDévore propose des plats du jour, des piadines et des desserts sur le parking du rond-point (en haut du village). L'information est relayée sur le panneau lumineux. Le menu est affiché dans la vitrine de la mairie en début de semaine.

- ***La chloration de l'eau :***

  Le Maire informe que le goût, parfois désagréable de l'eau, provient de la chloration suite au changement de la pompe de l'Eichwald. Il s'agit d'une procédure standard obligatoire.

Fin de la séance : 21h45.